



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le 02/06/2025

ID : 074-257401729-20250527-D_2025_04_05-DE



DELIBERATION

2025 04 05

Séance du mardi 27 mai 2025 à 18h15 à la CCG – Salle Les Morènes - 38 rue Georges de Mestral, 74160 ARCHAMPS

Présidente : METRAL Christelle

Date de première convocation : 15/05/2025

Annulation comité défaut quorum : 23/05/2025

Nouvelle convocation : 22/05/2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 10

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Pouvoir : Paul RANNARD donne son pouvoir à Jean-Louis MAGNIN

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, GILET Laurent, GILSON Fabrice, LAVOREL Joëlle, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, SEVE François, VERDONNET Christian

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, CHEVALIER Laurent, COTTET Danielle, MAGNIN Alban, MARTINEZ Julian, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony.

Excusés : CHEVALIER Laurent, COTTET Danielle, MAGNIN Alban, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony.

Monsieur BELMAS Jean-Pierre est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Objet : **MODIFICATION TARIFICATION CONVENTION OCCUPATION AGP 2025**

Lors de l'État des lieux d'entrée sur le terrain de l'Aire de grand passage, une caution globale est demandée au preneur afin de garantir la restitution du site en bon état.

Jusqu'à présent, cette caution s'élevait à 300 € par groupe.

Compte tenu des dépenses engagées cette année dans le cadre du projet d'aménagement fixe de l'AGP, Madame la Présidente propose de porter ce montant à 600 € par groupe.

Lorsque le projet fixe sera davantage avancé, le SIGETA se réserve la possibilité de réévaluer ce montant afin de l'adapter aux coûts réels de l'AGP.

Le comité syndical, par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE, la modification de tarif pour l'Aire de Grand Passage d'Etrembieres

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BELMAS

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le 02/06/2025
ID : 074-257401729-20250527-D_2025_04_05-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JP Belmas', written over a horizontal line.



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.